

APS ASD CERTIFICAT ACTEUR PREVENTION SECOURS DE L'AIDE ET SOIN A DOMICILE

Session de 4 jours soit 28,00 heures de formation

Programme de formation

Public visé

Intervenant(e)s à domicile

* salarié

* demandeur d'emploi

Pré-requis

Être en poste en tant qu'intervenant à domicile

Objectifs pédagogiques

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels

Participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes accompagnées

Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur le lieu de travail

Description / Contenu

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel

I. Les accidents de travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise

II. Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur

III. Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ...

IV. Les différents facteurs de risques

V. Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite

VI. La remontée des informations, aspects réglementaires et procéduraux, les différents acteurs impliqués dans la prévention

VII. Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation

VIII. Le domaine et les modalités d'intervention

IX. L'obligation de porter secours. les limites de la responsabilité de l'APS dans et hors de l'entreprise

X. Les techniques, conduites à tenir et justificatifs du référentiel technique de l'APS ASD

XI. Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz, eau)

XII. Les dispositions en cas d'incendie

XIII. Les outils de communication adaptés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, mises en situation

Moyens et supports pédagogiques

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation en cours de formation
- Test de connaissance
- Attestation remise au stagiaire



- Evaluation de la formation par le stagiaire en fin de session